

## ENTENTE DE SERVICE COMPORTANT LA CONCESSION D'UNE LICENCE RELATIVE À L'UTILISATION DU PLUGICIEL « OUTIL D'AIDE À LA CITATION »

### ENTRE :

**LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE**, personne morale légalement constituée par la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (RLRQ, chapitre S-20), ayant son siège au 715, rue du Square-Victoria, bureau 600, Montréal, (Québec), H2Y 2H7,

Ci-après appelée « SOQUIJ »

ET

\_\_\_\_\_;

Ci-après appelé le « CLIENT »;

No Compte client : \_\_\_\_\_

Ci-après appelées collectivement les « Parties »

---

### LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

#### 1. INTERPRÉTATION

##### 1.1 Documents contractuels

L'entente est constituée des documents suivants :

- a) L'entente dûment signée par le CLIENT ainsi que ses annexes et ses avenants, s'il y a lieu;
- b) La licence d'utilisation du Portail SOQUIJ et ses modifications. Voir [https://soquij.qc.ca/fr/page/licence\\_portail\\_regulier](https://soquij.qc.ca/fr/page/licence_portail_regulier)

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figurent en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le CLIENT reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

La présente entente constitue la seule entente intervenue entre les Parties relativement à cette licence et toute autre entente sur ce sujet non reproduite à la présente entente est réputée nulle et sans effet.

#### 1.2 Définitions

- Bases d'autorité : signifie les bases de données de SOQUIJ qui contiennent l'ensemble des références jurisprudentielles, doctrinales et législatives citées dans les produits de SOQUIJ et qui seront utilisées en vertu des présentes;
- Outil d'aide à la citation signifie le plugiciel développé par SOQUIJ qui permet d'exploiter l'ensemble des références jurisprudentielles, doctrinales et législatives contenues dans les Bases d'autorité de SOQUIJ et d'accéder au texte intégral des documents ainsi référencés dans la mesure où ils sont disponibles en format électronique à SOQUIJ, sous forme d'un plugiciel « plug-in » intégré dans l'environnement Microsoft Word;
- Portail SOQUIJ : signifie l'environnement de diffusion à partir duquel les clients et les partenaires de SOQUIJ ont accès aux produits en ligne diffusés par SOQUIJ et qui est situé à l'adresse Internet suivante : [www.soquij.qc.ca/services\\_aux\\_professionnels](http://www.soquij.qc.ca/services_aux_professionnels);

Technologie SOQUIJ : signifie toute technologie exclusive, y compris logiciels, algorithmes, conception d'interfaces d'utilisation, architecture, documentation (sous forme imprimée ou électronique), conception de réseaux, savoir-faire, secrets commerciaux, utilisée dans le cadre des services dont notamment l'Outil d'aide à la citation et le Portail SOQUIJ ainsi que les dérivés, les améliorations ou les prolongements de la Technologie de SOQUIJ conçus, mis en pratique ou élaborés pendant cette entente.

Utilisateurs autorisés : signifie les personnes autorisées par le CLIENT à utiliser l'Outil d'aide à la citation et dont la liste est transmise par le CLIENT à SOQUIJ sur signature des présentes à l'adresse : [abonnements@soquij.qc.ca](mailto:abonnements@soquij.qc.ca).

### 1.3 Lois applicables et tribunal compétent :

L'entente est régie par le droit applicable au Québec et les Parties reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux du Québec et consentent à instituer tout litige qui pourrait découler de la présente entente auprès des tribunaux compétents situés dans le district de Montréal, province de Québec.

## 2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet la concession d'une licence au CLIENT et aux Utilisateurs autorisés, qui leur permettra d'accéder et d'utiliser l'Outil d'aide à la citation développé par SOQUIJ dans l'exercice de leurs fonctions chez le CLIENT et d'en prévoir les modalités.

## 3. DESCRIPTION DE L'OUTIL D'AIDE À LA CITATION

### 3.1 Caractéristiques

L'Outil d'aide à la citation permet d'obtenir :

- Des suggestions de références à partir de recherches basées sur des mots-clés;
- Des suggestions de références jurisprudentielles, doctrinales et législatives;
- La possibilité de choisir les champs composant une référence. Le choix se fait par la sélection des champs proposés dans une liste.
- Un affichage sans frais du texte intégral d'une décision, d'une doctrine ou d'une loi si disponible sur le Portail SOQUIJ en format électronique. Les résumés des décisions ne sont pas accessibles par l'intermédiaire de l'Outil d'aide à la citation;
- L'insertion d'une référence directement dans un document en cours de rédaction.

### 3.2 Compatibilité

L'Outil d'aide à la citation est compatible avec les systèmes d'exploitation Windows et le logiciel Microsoft Word. Les environnements compatibles sont:

Windows 8.1 /Office 2013  
Windows 7 /Office 2013  
Windows 7 /Office 2010

## 4. LICENCES D'UTILISATION

SOQUIJ accorde au CLIENT et aux Utilisateurs autorisés, une licence révocable, non exclusive, non transférable leur permettant, dans l'exercice de leurs fonctions :

- a) d'accéder et d'utiliser l'Outil d'aide à la citation développé par SOQUIJ;
- b) de reproduire, de publier, de diffuser et de communiquer au public par tout moyen, en totalité ou en partie, les références jurisprudentielles, doctrinales et législatives issues des Bases d'autorité de SOQUIJ intégrées dans le document de l'Utilisateur Autorisé et les documents disponibles en format électronique par hyperliens,
- c) et ce, à la condition de ne pas modifier l'intégrité du contenu.

Rien dans ce qui précède n'autorise le CLIENT et ses Utilisateurs autorisés à reproduire l'entièreté des Bases d'autorité de SOQUIJ. La présente licence ne permet pas l'octroi de sous licence. Sans restreindre ce qui précède, cette licence est accordée sous réserve des restrictions suivantes : le CLIENT et les Utilisateurs autorisés ne doivent pas :

- (i) modifier, traduire, décompiler ou désassembler la Technologie SOQUIJ, effectuer de la rétro-ingénierie sur la Technologie SOQUIJ, en créer ou produire des dérivés ou l'utiliser dans le cadre d'activités commerciales de toutes sortes, sauf ce qui est expressément prévu aux présentes;
- (ii) exploiter ou permettre à un tiers d'exploiter commercialement ou non la Technologie de SOQUIJ de quelque façon que ce soit.

Cette licence est accordée sans limites territoriales et pour toute la durée de l'entente.

Toute considération pour la licence consentie en vertu de cette entente est incluse dans le montant soumis à la clause 13.

## **5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

SOQUIJ (et ses concédants de licence, selon le cas) est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, portant sur la Technologie de SOQUIJ.

Cette entente n'entraîne aucun transfert des droits de propriété à l'égard de la Technologie de SOQUIJ ou relativement à celle-ci, et ce, même si elle a été modifiée à la suite de demandes, commentaires ou suggestions du CLIENT ou de ses Utilisateurs autorisés.

## **6. INSTALLATION ET ACCÈS À L'OUTIL D'AIDE À LA CITATION**

### **6.1 Transmission du logiciel Outil d'aide à la citation**

Dans les cinq (5) jours suivant la signature de l'entente, selon le mode d'installation retenue, SOQUIJ transmettra au CLIENT le logiciel Outil d'aide à la citation ainsi que son mécanisme d'installation.

### **6.2 Installation sur les postes de travail des Utilisateurs autorisés**

Le CLIENT installe le logiciel Outil d'aide à la citation sur les postes de travail des Utilisateurs autorisés. Il est de la responsabilité du CLIENT de s'assurer que cette installation a été faite suivant les directives émises par SOQUIJ.

Ces postes de travail doivent être des équipements appartenant au CLIENT, à moins d'une autorisation écrite de la part de SOQUIJ. Dans un tel cas, certaines conditions peuvent s'appliquer.

Le CLIENT doit s'assurer que l'accès à l'Outil d'aide à la citation par l'intermédiaire de ces postes de travail est fait par des Utilisateurs autorisés conformément à la présente licence.

### **6.3 Accès par les Utilisateurs autorisés**

Dans les jours suivant la réception de la liste des Utilisateurs autorisés, SOQUIJ émet un code d'accès à chaque personne figurant sur celle-ci. Si ces personnes ou certaines d'entre elles ont déjà un code d'accès leur permettant d'accéder au Portail SOQUIJ, SOQUIJ ajoute à leur code, les droits d'accès à l'Outil d'aide à la citation.

Lorsque l'Utilisateur autorisé accèdera à l'Outil d'aide à la citation pour la première fois, le mot SOQUIJ apparaîtra dans le menu de son logiciel Word. L'Utilisateur autorisé n'aura qu'à cliquer sur ce mot afin de faire apparaître sous ce menu, l'icône de l'Outil d'aide à la citation. En cliquant sur cette icône, une boîte de dialogue apparaîtra à l'écran demandant à l'Utilisateur autorisé d'entrer son code d'accès et son mot de passe du Portail SOQUIJ. En cliquant sur Accéder, on lui demandera d'accepter la licence d'utilisation du Portail SOQUIJ (voir [https://soquij.qc.ca/fr/page/licence\\_portail\\_regulier](https://soquij.qc.ca/fr/page/licence_portail_regulier)). Ensuite, il pourra accéder à l'Outil d'aide à la citation.

#### **6.3.1 Gestion des codes d'accès du Portail**

Il est de la responsabilité du CLIENT de maintenir à jour en tout temps la liste des Utilisateurs autorisés conformément aux modalités du service de Gestion des accès web de SOQUIJ.

#### **6.3.2 Résidence des données**

SOQUIJ n'a pas accès au document Word de l'Utilisateur autorisé à partir duquel il accède à l'Outil d'aide à la citation. D'aucune façon, ce document n'est transmis à SOQUIJ. Seules les données entrées dans la zone de recherche sont transmises à SOQUIJ. Il est donc de la responsabilité de l'Utilisateur autorisé de s'assurer que les informations qu'il entre dans la zone de recherche ne contiennent aucun extrait de son document, dont notamment aucun renseignement confidentiel ou personnel. Afin de limiter les transferts non désirés (ex. : copier-coller non désiré), la taille de la zone de recherche est limitée à 100 caractères.

## 6.4 Formation et aide

SOQUIJ forme les Utilisateurs autorisés au moyen d'une aide en ligne sous forme de capsule vidéo. Un mini-guide en ligne est également disponible. Ces deux outils sont disponibles sur le site de SOQUIJ.

Un module d'aide en ligne est disponible directement à partir de l'interface de l'Outil d'aide à la citation.

## 7. SOUTIEN ET MAINTENANCE

### 7.1 Services de soutien

#### 7.1.1 Le CLIENT

Le CLIENT est responsable de maintenir à jour la liste des Utilisateurs autorisés. Il est responsable d'offrir aux Utilisateurs autorisés un support pour les problèmes suivants :

- Installation ou la désinstallation de l'Outil d'aide à la citation sur le poste de travail d'un Utilisateur autorisé;
- Installation de toute nouvelle version de l'Outil d'aide à la citation sur le poste de travail des Utilisateurs autorisés;
- Fonctionnement de ses équipements et de ses installations informatiques (environnements, réseaux, équipements, logiciels, etc.);
- Support bureautique de Microsoft Word aux Utilisateurs autorisés.

#### 7.1.2 SOQUIJ

Le service d'aide aux utilisateurs de SOQUIJ est responsable d'offrir aux Utilisateurs autorisés un support pour les problèmes liés :

- à un bogue applicatif;
- aux codes d'accès ou de mots de passe;
- à l'utilisation de l'Outil d'aide à la citation;

SOQUIJ ne fera pas le support de Microsoft Word, seulement du plugiciel SOQUIJ.

#### 7.1.3 Identification du problème

Le CLIENT ou l'Utilisateur autorisé communique avec SOQUIJ par téléphone au 514 842-AIDE ou au 1 800 356-AIDE ou par courriel à l'adresse [aide@soquij.qc.ca](mailto:aide@soquij.qc.ca). SOQUIJ, à l'intérieur d'un délai de 48 h, du lundi au vendredi, confirmera au CLIENT que le problème est pris en charge, et si possible, un estimé du temps nécessaire à sa résolution.

Il est de la responsabilité du CLIENT et des Utilisateurs autorisés de fournir suffisamment de détails pour que SOQUIJ soit en mesure d'identifier et de diagnostiquer le problème.

#### 7.1.4 Délai de correction des problèmes

SOQUIJ s'engage à corriger le problème dans les meilleurs délais.

Si le problème est plutôt causé par l'environnement, les réseaux, les équipements, les logiciels ou tout autre matériel appartenant au CLIENT ou ses concédants de licence, SOQUIJ avise le CLIENT dans les plus brefs délais possible. Ce dernier s'engage à corriger le problème dans les meilleurs délais.

## 7.2 Services de maintenance

SOQUIJ avise les Utilisateurs autorisés, à partir de l'interface de l'Outil d'aide à la citation, de toute maintenance planifiée. L'avis informe les Utilisateurs autorisés de la date et de l'heure de la fermeture du service et de la date et l'heure de sa réouverture.

Les maintenances planifiées n'ont lieu que le soir ou les fins de semaine, soit du lundi au jeudi de 17 h à 7 h et les fins de semaine du vendredi soir 17 h 1 au lundi matin 7 h

S'il y a une urgence, SOQUIJ se réserve le droit de faire une correction durant la journée, soit du lundi au vendredi de 7 h 1 à 17 h. Dans un tel cas, SOQUIJ avise rapidement, si cela est possible, les Utilisateurs autorisés par un avis à partir de l'interface de l'Outil d'aide à la citation, de la date et de l'heure de la fermeture du service et de la date et l'heure de sa réouverture, si elles sont connues.

### 7.2.1 Mise à niveau

Le CLIENT doit minimalement s'assurer d'intégrer dans son environnement technologique l'avant-dernière version de l'Outil d'aide à la citation, sauf si cette dernière engendre des incompatibilités avec son environnement technologique. Dans un tel cas, il doit aviser SOQUIJ dans les plus brefs délais.

## 8. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

### 8.1 Déclaration et garanties

Le CLIENT et SOQUIJ se garantissent mutuellement :

- avoir plein droit, pouvoir et qualité pour conclure la présente entente et prendre les mesures exigées par celle-ci;
- qu'à partir de sa signature, le présent document constitue la seule entente ayant force obligatoire entre les Parties en ce qui concerne son contenu.

#### 8.1.1 SOQUIJ

SOQUIJ déclare et garantit qu'elle détient tous les droits pour l'octroi de la licence d'utilisation prévue aux présentes.

Elle déclare et garantit également qu'elle fournira les services prévus à la présente entente de façon soignée et selon les règles de l'art. En cas de manquement à la garantie qui précède, SOQUIJ n'aura pour seule obligation que le déploiement d'efforts commercialement raisonnables pour fournir de nouveau les services visés.

Cette garantie exclut toute autre garantie explicite ou implicite. Le CLIENT et ses Utilisateurs autorisés assument tout risque quel qu'il soit lié à l'utilisation de l'Outil d'aide à la citation.

#### 8.1.2 Le CLIENT

Le CLIENT déclare et garantit que, pendant toute la période visée par cette entente, il détient et continuera de détenir les droits et l'autorisation d'utiliser une partie ou la totalité de son environnement technologique, ses équipements bureautiques ou autres et ses systèmes afin d'autoriser l'installation et l'utilisation de l'Outil d'aide à la citation développé par SOQUIJ. Il déclare et garantit également que l'utilisation de l'Outil d'aide à la citation par les Utilisateurs autorisés dans son environnement technologique ne contrevient à aucune entente avec une tierce partie, à aucun droit de propriété intellectuelle d'une tierce partie ni à aucune loi ou réglementation applicable.

Le CLIENT s'engage et garantit qu'il fournira aux Utilisateurs autorisés les équipements, les environnements technologiques et les systèmes nécessaires au bon fonctionnement des services prévus aux présentes.

### 8.1.3 Avis de non-responsabilité

Bien que SOQUIJ s'engage à fournir l'Outil d'aide à la citation et des services conformes aux règles de l'art et commercialement acceptables, elle ne déclare ni ne garantit :

- que l'utilisation de l'Outil d'aide à la citation sera sécuritaire, opportune, ininterrompue ou exempte d'erreurs ou qu'elle sera compatible avec quelque autre matériel, logiciel, système ou donnée autre que ceux visés à la présente entente;
- que le service répondra à l'ensemble des exigences ou des attentes du CLIENT ou des Utilisateurs autorisés;
- que toutes les données accessibles à partir de l'Outil d'aide à la citation seront exactes ou fiables;
- que la qualité des services, des données, dont notamment les références et les textes intégraux des documents, obtenus par le CLIENT ou les Utilisateurs autorisés par l'intermédiaire de l'Outil d'aide à la citation répondront à l'ensemble des exigences et des attentes du CLIENT et des Utilisateurs autorisés;
- que toutes les erreurs et défauts seront corrigés;
- que l'Outil d'aide à la citation sera exempt de virus et d'autres éléments nocifs.

Par ailleurs, SOQUIJ ne peut être tenue responsable à l'égard de tous dommages dus en vertu de la non-disponibilité de l'Outil d'aide à la citation ou de pannes de tout genre, notamment des environnements, des équipements ou des réseaux appartenant au CLIENT, à partir desquels les Utilisateurs autorisés accèdent à l'Outil d'aide à la citation.

## 9. CESSION

Cette entente est dévolue aux Parties et lie celles-ci ainsi que leurs ayants droit ou cessionnaires. Aucune des Parties ne pourra céder ni transférer cette entente, en tout ou en partie, à moins d'avoir obtenu préalablement le consentement écrit de l'autre, ce consentement ne pouvant être refusé sans motif valable. Toute tentative de cession ou de transfert de cette entente en l'absence de ce consentement demeurera nulle et non avenue.

## 10. DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET PAIEMENTS

### 10.1 Contrepartie financière

Les frais annuels suivants, taxes en sus, sont facturés au CLIENT pour l'utilisation de l'Outil d'aide à la citation suivant le nombre d'Utilisateurs autorisés au contrat :

<input checked="" type="checkbox"/> Cochez la case pertinente :	Prix mensuel
<input type="checkbox"/> 1 à 4 Utilisateurs autorisés	75 \$
<input type="checkbox"/> 5 à 9 Utilisateurs autorisés	100 \$
<input type="checkbox"/> 10 à 24 Utilisateurs autorisés	150 \$
<input type="checkbox"/> 25 à 49 Utilisateurs autorisés	300 \$
<input type="checkbox"/> 50 à 99 d'Utilisateurs autorisés	550 \$
<input type="checkbox"/> 100 à 199 Utilisateurs autorisés	1 000 \$
<input type="checkbox"/> 200 et plus d'Utilisateurs autorisés	1 500 \$

Advenant un nombre d'Utilisateurs autorisés supérieur à 400, une entente particulière devra être conclue entre les parties.

## 10.2 Paiements

Le CLIENT paye cette somme dans les trente (30) jours après la réception d'une facture. Si le CLIENT ne procède pas au paiement dans ce délai, SOQUIJ peut, en plus de se prévaloir de ses autres droits, suspendre les services jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

Sauf indication contraire dans cette entente, notamment en cas de résiliation, les montants payés ne sont pas remboursables, que les services soient effectivement utilisés ou pas par le CLIENT et les Utilisateurs autorisés.

## 11. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION

### 11.1 Entrée en vigueur et durée

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par le CLIENT.

### 11.2 Résiliation

Les parties se réservent le droit de résilier, en tout temps, la présente entente pour tout motif valable. Le cas échéant, la partie qui se prévaut de la présente clause transmet à l'autre partie un préavis de 30 jours avant la date prévue de la résiliation.

### 11.3 Obligations en cas de résiliation ou de non-renouvellement de l'entente

En cas de résiliation ou de non-renouvellement de la présente entente, le CLIENT et les Utilisateurs autorisés cessent d'utiliser les services dont notamment l'Outil d'aide à la citation et SOQUIJ retire les accès à l'Outil d'aide à la citation et au Portail SOQUIJ, si ce dernier accès a été octroyé uniquement pour accéder à l'Outil d'aide à la citation, à l'ensemble des Utilisateurs autorisés.

Le CLIENT s'engage à détruire toutes les versions de l'Outil d'aide à la citation en sa possession qui ont ou non été installées sur les équipements des Utilisateurs autorisés ou autrement.

## 12. SIGNATURE

L'envoi du logiciel au CLIENT constitue le consentement de SOQUIJ à la présente entente

**EN FOI DE QUOI, LE CLIENT A SIGNÉ EN DOUBLE EXEMPLAIRE :**

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature)  
(nom et fonction du représentant du client en caractères d'imprimerie)